# Séance du 22 Décembre 2008

Le vingt-deux décembre 2008 à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Carantilly, dûment convoqués par Madame le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 12 décembre 2008 Date d'affichage : 30 décembre 2008

<u>Etaient présents:</u> Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Monsieur BOURGE nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### I. Remarques

Concernant le compte-rendu de la dernière réunion du 24 novembre 2008, M. Eugène LEMERRE fait remarquer que le montant de l'indemnité octroyée au receveur municipal n'apparaît pas. Ce montant est de 346,48 euros.

### II. Virements de crédits travaux La Besnardière (reçu le 23/12/2008)

Des travaux supplémentaires ayant été réalisés avant la réfection à l'enrobé du chemin de La Besnardière, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	ouverts	ouverts
D 21318 - 121 : La Gare (achat)	4 070.00 €	
D 2315 - 67 : La Besnardière		4 070.00 €

### III. Remplacement congés à l'Agence Postale (reçu le 23/12/2008)

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement de Mme DOLLEY pendant ses congés du 10 au 17 janvier 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- le remplacement de Mme DOLLEY, adjoint administratif de  $2^{\grave{e}me}$  classe à l'Agence Postale Communale, dans la limite de 10 heures hebdomadaires ;
- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce remplacement (contrat avec le Centre de Gestion de la Manche, ...).

#### IV. Demandes de subventions

Le conseil émet unanimement un avis défavorable à la demande de subvention de M. et Mme PESNEL concernant un de leurs enfants scolarisé dans une école privée devant se rendre en classe de neige.

De même, à l'unanimité, le conseil ne donne pas suite à une demande de subvention de la ville de St-Lô concernant l'accueil d'enfants de la commune dans ses centres de loisirs

# V. Indemnisation des riverains suite au passage du réseau d'assainissement (reçu le 23/12/2008)

Mme le Maire expose :

Le code rural prévoit (Art. L.152-1 et s. et R.152 et s.) au profit des collectivités une servitude pour la pose de réseau d'assainissement sur des terrans privés non bâtis.

Ces servitudes peuvent s'établir à l'amiable par une convention passée avec les propriétaires. Pour être opposable aux tiers, le titre établissant la servitude doit être un acte authentique, c'est-à-dire notarié ou en la forme administrative, et publié au bureau des hypothèques.

L'établissement de ces servitudes ouvre droit à indemnité.

Quatre personnes sont concernées par le passage sur leur terrain du réseau d'assainissement : M. et Mme Philippe DUMONT, Mme Yvette GUYOT, M. et Mme Patrick LUCAS de COUVILLE ainsi que M. et Mme Rodolphe de MONS.

Après délibération, le Conseil Municipal (par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention) :

- accepte de verser (en 1 seule fois) une indemnité unique de 260 € à chaque personne concernée ;
- autorise Mme le Maire à signer une convention avec les riverains, à établir un acte en la forme administrative et à effectuer sa publication au bureau des hypothèques ;
- à signer tout autre document relatif à cette affaire et mandater tous les frais engendrés (notamment les indemnités et les frais d'hypothèques).

# VI. Ordures ménagères

Deux demandes d'exonération de paiement de la redevance sur les ordures ménagères sont parvenues en mairie en fin d'année : Mme Yvonne PACARY et M. Stéphane GESBERT. Le conseil décide de ne pas donner suite à ces demandes : la situation de chacun sera réexaminée par la commission « ordures ménagères » en 2009.

#### VII. Lotissement « Bois Hébert »

Mme le Maire expose au conseil les difficultés rencontrées par les futurs acquéreurs dues aux nombreuses exigences de l'Architecte des Bâtiments de France qui ne sont pas toujours compatibles avec leur projet et le surcoût financier qu'elles entraînent. Elle informe sur les nombreuses interventions qu'elle a demandées (député, conseil général, sous-préfet), ses rendez-vous avec M. GERMAINE, Architecte des Bâtiments de France, et s'inquiète quant au devenir de ces deux projets ainsi que pour ceux à venir.

### VIII. Presbytère

Suite au contact d'un élu pour un renseignement auprès de Mme PAGNON, conservatrice des objets d'art de la Manche, cette dernière a contacté la DRAC, afin que les caractéristiques architecturales du bâtiment soient sauvegardées. Cela a déclenché la visite de M. NAFYLIAN (de la DRAC) qui envisage de faire classer cet édifice.

La commune est en attente de sa désaffectation par le clergé.

Mme PAGNON a également pris contact avec l'association « Pierres d'Histoire ». L'un de ses représentants a contacté Mme le Maire car ils pourraient être intéressés par le bâtiment.

### IX. Station d'épuration

Mme le Maire informe le conseil que la réunion qui devait avoir lieu le 10 décembre en présence de M. MORIN (responsable à la DDE), ses collaborateurs ayant suivi le chantier, M. VOISIN, (le chef d'entreprise qui a réalisé la station) afin de résoudre les problèmes qui perdurent, est reportée en janvier 2009.

Une réunion a quand même eu lieu avec M. FRELIN de la DDE et M. LEGARDINIER de l'entreprise SITPO ; ce dernier s'est engagé à refaire le regard rue de la poste.

### X. Ligne THT

Une réunion a eu lieu avec les riverains de l'Hôtel Renault, Mondreville, l'Hôtel Blanc, la Hermanière et les représentants de RTE. Pas de progression satisfaisante à noter pour ce secteur : RTE émet des hypothèses de travail, mais ne veut pas les écrire. Le tracé devrait arriver en mairie prochainement.

# XI. P.A.P. (Plan d'Accompagnement du Projet)

La première réunion du comité de pilotage a eu lieu à la préfecture le 16 décembre, les montants prévus ont été validés.

### XII. Communauté des communes

Mme le Maire informe le conseil des décisions et orientations qui ont été prises lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu le jeudi 18 décembre.

# XIII. Voirie

Le vendredi 9 janvier, une rencontre est prévue avec les personnes compétentes pour une étude concernant la fermeture de la voie de la Planque et les problèmes de sécurité liés à la circulation au Poteau. A notre demande, Mme le Maire ou son représentant y assistera.

### XIV. Collège de Marigny

Mme le maire expose au conseil les craintes et inquiétudes des parents d'élèves, des élèves et des enseignants sur le projet du Conseil Général de déplacer les sections de SEGPA vers les collèges de St-Lô et Coutances.

Le conseil dans son ensemble condamne ce projet et se dit favorable au maintien des SEGPA à Marigny et à l'agrandissement du collège qui voit sa fréquentation s'accroître tous les ans.

#### XV. Téléthon

1 200 euros ont été collectés à Carantilly.

# XVI. Arrêts des trains

Mme le Maire informe le conseil que l'ADPCR ne donnera à priori pas une suite favorable à notre proposition concernant la gare de Carantilly, son budget ne lui permettant pas. Toutefois, elle nous demande de la soutenir pour un arrêt supplémentaire.

Les nouveaux horaires sont en vigueur depuis le 14 décembre, Carantilly bénéficie de 3 arrêts supplémentaires en direction de St-Lô, Caen, Paris mais reste toujours déficitaire en direction de Coutances et Rennes. Une large diffusion de ces nouveaux horaires va être faite auprès de la population.

### XVII. Travaux

Les fenêtres du logement de la poste ont été posées jeudi 18 décembre par l'entreprise LE RACHINEL. La porte du logement des écoles doit être posée début janvier par l'entreprise LECARDONNEL.

#### XVIII. Point fort du SIVOM

L'usine de Cavigny doit être opérationnelle cet été.

### XIX. Contrôle de la station d'épuration

Le dernier contrôle par le SATESE a eu lieu le 15 décembre. A partir de 2009, le contrôle des installations est ouvert à la concurrence ; si nous gardons ce service du Conseil Général, il faudra inscrire au budget 2009 la somme d'environ 300 euros, soit 0,50 € par habitant.

#### XX. Investissements 2009

Mme le Maire demande à tous les membres du conseil de bien vouloir réfléchir aux prévisions d'investissement 2009 : ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

# XXI. Rapprochement de communautés de communes

Mme le Maire et M. BOURGE, membre du comité de suivi pour le rapprochement éventuel des Communautés des communes de St-Lô, Torigni/Vire, Marigny, font le point sur les différentes réunions thématiques qui ont eu lieu. Ils exposent aux membres du conseil les conséquences d'un tel regroupement en particulier pour nos « petites communes » et demandent à chacun d'y réfléchir, d'informer, et de se positionner sur ce sujet. La réunion de restitution qui devait avoir lieu à Condé/Vire le 11 décembre a été annulée sans préavis et sans motif. M. BOURGE assistera le 15 janvier 2009 à une réunion du comité de suivi et le 22 janvier 2009 à une réunion de bureau de la communauté de communes de Marigny sur ce sujet.

### XXII. Voeux du Maire

Mme le Maire propose de présenter ses voeux pour la nouvelle année : au conseil municipal, aux nouveaux arrivés dans la commune, aux présidents des associations et au personnel communal.

Le conseil émet un avis favorable, la commission « fêtes et cérémonies » est convoquée le 29 décembre pour organiser cette manifestation qui pourrait avoir lieu le samedi 10 janvier en fin de matinée.

#### XXIII. Questions diverses

- M. ALLIX fait remarquer que le parking de « La Fosse » est envahi de sacs d'ordures éventrés. Des pancartes vont êtres apposées interdisant ces dépôts sauvages, les deux poubelles seront rapprochées l'une de l'autre, et si le phénomène persiste elles seront enlevées. Le Conseil Général, ayant compétence sur la voirie et ses stationnements, sera contacté.
- M. DUPONT souhaite savoir si la bibliothèque sera bien déménagée en temps utile. Son déménagement est prévu comme convenu pour le 31 janvier.

A C .,	. 1/1'1 / /	1 .	• ,	• 1
Ainci tait	et délibéré	les mur	mois et an	que ci-dessus.
I tilisi lait	ct delibere.	ics, jour,	mois et an	que el dessus.

Le Maire, Le Secrétaire,